



**BULLETIN D'INFORMATION**  
novembre 2011



Cher client

Dans des situations d'urgence, une intervention rapide peut faire la différence entre la vie et la mort. Pour fournir rapidement les informations nécessaires aux services d'incendie, BIG a élaboré un [ouvrage d'intervention sur les substances dangereuses](#) (disponible en néerlandais et français). Aux mêmes fins, nous avons développé [l'application Kaleidos pour Windows Phone 7](#).

Le cadre juridique régissant les substances et mélanges dangereux évolue sans cesse. Pour servir nos clients, BIG suit la nouvelle législation de près. Dans ce bulletin d'information, nous vous informons des modifications récentes sous [REACH](#) et de la deuxième [ATP](#) du règlement CLP.

Bonne lecture!



#### L'ouvrage d'intervention informe rapidement lors d'un incident impliquant des substances dangereuses

BIG a élaboré un ouvrage d'intervention sur les substances dangereuses qui informe rapidement les sapeurs-pompiers en cas d'un incident impliquant des substances dangereuses. L'ouvrage contient une fiche d'intervention synoptique pour chacune des 1080 substances dangereuses sélectionnées. Sur cette fiche standardisée figurent des informations claires sur les risques de la substance, et des directives et mesures pratiques pour faire face à l'incident.

L'ouvrage d'intervention a sa place dans le véhicule du commandant de chaque service d'incendie en Belgique et aux Pays-Bas. Lors d'incidents impliquant des substances dangereuses, chaque seconde compte pour prendre les mesures de protection et de lutte appropriées. L'ouvrage d'intervention constitue donc le complément parfait au DVD BIG Kaleidos contenant une banque de données complète de substances dangereuses et des informations étendues. C'est précisément parce que la vitesse est d'une importance vitale en cas de danger imminent que cet ouvrage est pourvu d'un marque-page pratique, qui permet de détecter rapidement la substance en question dans l'index et de marquer les pages importantes de l'ouvrage. En outre, le marque-page lui-même contient également pas mal d'informations pratiques qu'on aime bien avoir rapidement à portée de la main.

#### *Fiche d'intervention*

Chaque fiche d'intervention a une structure standardisée. De cette façon, vous trouvez sur chaque fiche des informations claires et pratiques relatives aux distances d'actions de protection à respecter, le risque d'explosion et le danger pour l'environnement, les mesures de lutte contre l'incendie, les premiers secours, le danger de toxicité, la protection individuelle et les mesures en cas de fuite et nettoyage. De plus, la fiche mentionne les principales propriétés physiques et chimiques, ainsi que les directives pour effectuer des mesurages, les seuils d'intervention et les valeurs limites.

#### *Commander?*

Ceux qui veulent commander cette édition très pratique peuvent opter pour un achat séparé, sans les mises à jour annuelles, à un prix de 350 euros.

BIG forme le SPF Environnement au CLP

Récemment, BIG est allé aux inspections du Service Public Fédéral (SPF) Environnement pour renseigner les collaborateurs sur CLP, la législation pour la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges. Cette formation cadre avec notre offre de formations en entreprise à ce sujet.

Lors de ces formations sur mesure, nous tenons compte non seulement de la connaissance préalable et la fonction de vos collaborateurs, mais aussi des pratiques quotidiennes au sein de votre organisation ou établissement. En fonction des besoins, vous optez pour une brève formation générale, une session d'introduction d'une heure à une heure et demie ou un paquet de formation constitué de quatre sessions.

Nous organisons déjà des formations CLP pour Nyrstar, pour tous les corps d'incendie belges et pour Acros Organics.

Plus de renseignements sur nos formations CLP ou une offre sur mesure? Contactez-nous à [info@big.be](mailto:info@big.be) ou +32 (0)14 58 45 47.

Rencontre le 1<sup>er</sup> décembre à Gand?

Nous espérons vous rencontrer le 1<sup>er</sup> décembre au Flanders Expo à Gand durant le prochain PreNNe, l'événement quadriennal pour les conseillers en prévention. Nous aurons le plaisir de vous y présenter notre nouvel ouvrage d'intervention sur les substances dangereuses. Vous êtes le bienvenu sur notre stand avec toutes vos questions sur notre service.

Ceux qui souhaitent tous les ans un nouvel exemplaire complété peuvent opter pour la formule d'abonnement à 295 euros par an. Ainsi, vos hommes sont toujours à la page lors d'interventions.

Vous pouvez nous faire parvenir votre commande par e-mail à [info@big.be](mailto:info@big.be) ou par téléphone à +32 (0)14 58 45 47.

La deuxième ATP suit la troisième mise à jour du livre mauve (« Purple Book »)

En publiant, fin mars, la deuxième ATP du règlement CLP, L'Europe a adapté la propre législation à la troisième révision du dit livre mauve (SGH-ONU) de l'Organisation des Nations Unies. Ce livre contient des critères harmonisés pour la classification et l'étiquetage de substances chimiques à l'échelle mondiale. BIG suit de près les évolutions légales en ce qui concerne la « Classification, Labelling and Packaging » (CLP) et vous tient au courant des principales modifications. Nous pouvons déjà vous annoncer qu'on est en train de préparer déjà la troisième et la quatrième ATP.

*Où est-ce que je trouve toutes les informations sur cette deuxième ATP?*

Cliquez [ici](#) pour le texte complet du Règlement européen (n° 286/2011).

*À partir de quand est-ce que je dois satisfaire aux directives de la deuxième ATP?*

Vous pouvez suivre les nouvelles directives tout de suite. Le caractère obligatoire ne prend effet que plus tard: le 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour les substances et le 1<sup>er</sup> juin 2015 pour les mélanges. Pour les substances déjà sur le marché avant la publication de la deuxième ATP, les mesures transitoires ci-dessous sont en vigueur:

- Les substances mises sur le marché avant le 1<sup>er</sup> décembre 2012 ne doivent satisfaire à la deuxième ATP qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- Les mélanges mis sur le marché avant le 1<sup>er</sup> juin 2015 suivent obligatoirement les règles de la deuxième ATP à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.

*Quels changements est-ce que cela implique?*

La deuxième ATP se concentre sur des changements du contenu dans les diverses rubriques. Nous vous présentons ci-dessous les principaux changements.

**Rubrique 1.2. Dimension étiquettes:**

la deuxième ATP contient des directives pour les dimensions des pictogrammes, en fonction de la contenance des emballages.

**Rubrique 1.5 Emballage soluble à usage unique:**

la deuxième ATP assouplit les conditions pour pouvoir omettre, dans certains cas, quelques éléments d'étiquetage.

**Rubrique 3.1. Toxicité aiguë:**

- la deuxième ATP contient des éclaircissements concernant la position de la phrase sur la concentration de composants de toxicité inconnue.
- la deuxième ATP permet de faire de nouvelles mentions de danger combinées (phrases H) à l'intérieur de la même catégorie.

**Rubrique 3.4.2. Sensibilisation respiratoire et cutanée:**

la deuxième ATP crée de nouvelles sous-catégories (1A et 1B) et propose des limites de concentration correspondantes pour la classification et pour la protection de personnes sensibles.

**Rubrique 4.1. Toxicité chronique:**

la deuxième ATP change les critères en ce qui concerne les risques à long terme pour le milieu aquatique.

**Rubrique 4. Danger pour la couche d'ozone:**

la deuxième ATP introduit une nouvelle classe de danger pour les substances et mélanges dangereux pour la couche d'ozone.

*Qu'est-ce que BIG peut faire pour vous pour ce qui est de cette deuxième ATP?*

BIG, expert en législation sur les substances et mélanges dangereux, peut vous aider pour toute question concernant la deuxième ATP. Nous pouvons vous prêter main-forte pour répondre à temps aux obligations nécessaires. Sur demande, nous organisons une formation sur mesure à ce sujet pour vos collaborateurs.

Plus d'informations? Contactez-nous à [info@big.be](mailto:info@big.be) ou +32 (0)14 58 45 47.



**Nouveau: Kaleidos pour Windows Phone 7**

Pour fournir rapidement les informations nécessaires aux services d'incendie lors d'incidents, BIG a développé l'application Kaleidos pour Windows Phone 7. Des smartphones de diverses marques utilisent ce logiciel le plus récent de Microsoft comme système d'exploitation central.

L'application Kaleidos contient les informations les plus pertinentes de 5.200 substances et mélanges dangereux sélectionnés par BIG. Grâce à l'interface conviviale, les services de secours peuvent consulter toutes les informations nécessaires (description, risques, intervention, transport et ERG) très vite sur place. Très important, car dans les situations d'urgence, chaque seconde compte.

*Informations stockées localement*

On sait qu'en cas de catastrophes les réseaux mobiles sont vite surchargés, ce qui a pour conséquence des pannes. C'est pourquoi la complète application Kaleidos, y compris la banque de données, est installée localement sur le smartphone. Par conséquent, il ne faut pas de connexion mobile à l'internet pour chercher les informations désirées.

#### *Successesseur*

Cette application Kaleidos pour Windows Phone 7 est le successeur de l'application pour l'ancien Windows Mobile. La nouvelle application fonctionne par un écran tactile, alors que le maniement de la version précédente se faisait au moyen d'un stylet. L'aspect et la convivialité ont été rafraîchis également.

#### *Essayer gratuitement?*

Si vous voulez essayer gratuitement une version de démonstration contenant sept produits, vous pouvez télécharger l'application sur le Marketplace Windows Phone au site Internet suivant: [www.windowsphone.com](http://www.windowsphone.com).

#### *Commander?*

Si vous souhaitez la version fonctionnelle complète, vous pouvez acheter une licence via [info@big.be](mailto:info@big.be) ou par téléphone au numéro +32 (0)14 58 45 47. Ensuite, nous vous donnons les informations et instructions nécessaires pour activer l'application Kaleidos. Les mises à jour régulières se font via le Marketplace de Windows Phone.



#### Est-ce que vous êtes satisfaits encore au règlement REACH?

Les annexes et les listes des substances candidates du règlement REACH européen sont mises à jour régulièrement. La dernière mise à jour de la liste des substances candidates date de fin juin. Les entreprises qui se demandent si, après les modifications, elles répondent encore aux obligations de REACH peuvent demander un screening auprès de leur responsable de projet à BIG.

REACH est l'acronyme de « Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals ». Ce règlement européen remplace plus de soixante directives et règlements. Certaines parties de REACH sont régulièrement soumises à des modifications ou des mises à jour. Il est de grande importance de suivre de près surtout la liste des substances candidates, l'Annexe XIV et l'Annexe XVII.

#### *REACH en bref*

Nous résumons brièvement le contenu de ces éléments:

- Liste des substances candidates: cette liste contient des substances extrêmement préoccupantes. Les substances présentent un risque important pour l'homme et pour l'environnement. Pour les substances figurant sur cette liste, il existe des obligations de communication et de notification. En outre, ces substances entrent en ligne de compte pour une inscription à l'Annexe XIV.
- Annexe XIV: l'utilisation et la vente des substances et mélanges figurant sur cette liste sont interdites à compter d'une date limite fixée, sauf si une autorisation est

accordée. Cette demande d'autorisation doit être adressée à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

- Annexe XVII: cette liste contient des substances ou mélanges qui ne peuvent être utilisés ou vendus que dans des cas précis et dans des circonstances très spécifiques.

*Qu'est-ce que BIG peut faire pour vous?*

BIG offre de l'expertise en ce qui concerne les questions relatives à REACH. De plus, nous fournissons toute l'assistance pratique nécessaire à la réalisation des tâches correspondantes: l'établissement d'une FDS (Fiche de Données de Sécurité), la réalisation de notifications, les demandes d'autorisations, ...

Plus d'informations? Contactez-nous à [info@big.be](mailto:info@big.be) ou +32 (0)14 58 45 47.

BIG Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen Technische  
Schoolstraat 43a  
B-2440 Geel, Belgium Tel: +32 (0)14 58 45 47  
[info@big.be](mailto:info@big.be)

